



*Syndicat mixte
de préfiguration*

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
ACCOMPAGNANT
LE PROJET DE BUDGET 2026

Depuis l'adoption de la loi NOTRe en 2015, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1 – Le Budget 2026

L'année 2026 constituera la **première année pleine de fonctionnement** du **Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) des marais du littoral charentais**.

Elle intervient après la phase de constitution administrative du Syndicat et marque l'entrée dans la **mise en œuvre concrète de la préfiguration** du futur Parc.

Cette année est particulière, car elle coïncide avec un **renouvellement partiel des membres du Syndicat**, à la suite des **élections municipales prévues en mars 2026**.

La première partie de l'année sera donc principalement consacrée à **l'installation du cadre administratif et opérationnel du Syndicat** : adhésion et affiliations aux différents organismes nécessaires au fonctionnement (gestion RH, comptabilité, logistique, informatique), organisation des moyens de travail et sécurisation des outils, afin d'assurer la continuité des missions et de préparer la mise en œuvre des actions opérationnelles après l'entrée en fonction des nouveaux représentants.

L'année 2026 s'organise autour de **trois priorités structurantes** :

- **Installer du Syndicat (moyens, équipe...)**, afin d'assurer un pilotage stable et une coordination efficace des travaux à venir ;
- **Lancer le diagnostic de territoire**, première étape de l'élaboration de la Charte du futur PNR, pour établir un état des lieux partagé des patrimoines, des dynamiques économiques et des enjeux de développement durable ;
- **Initier la concertation et la communication** auprès des élus, acteurs locaux et habitants, dans une logique d'ouverture et de co-construction du projet de territoire.

2- Ressources et Charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
74	Dotations et participations	262 821,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		262 821,00
	Total	262 821,00

Les recettes de fonctionnement sont constituées des contributions des membres fondateurs, mais également du financement externe accordé au titre d'études par la Région.

Dépenses

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2026</i>
011	Charges à caractère général	123 690,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 780,00
65	Autres charges de gestion courante	38 501,00
66	Charges financières	5 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		259 971,00
023	Virement à la section d'investissement	2 850,00
	Total	262 821,00

Les charges à caractère général intègrent notamment

- Une enveloppe principale de 80 000€ dédiée à la première tranche du **diagnostic du territoire**, étape structurante du processus de charte. Le diagnostic complet est estimé à 180 000 € et se déroulera sur plusieurs années (deux envisagées). Cette mission d'accompagnement fera l'objet d'une mise en concurrence sous forme de marché à tranches, la première tranche correspondant au montant inscrit au budget prévisionnel. Le travail qui sera demandé permettra de réaliser un état des lieux partagé des patrimoines naturels, paysagers, culturels, économiques et humains, servant de référence pour définir les enjeux et orientations du futur PNR. Des orientations ou compléments spécifiques sont également envisagés, portant notamment sur deux axes : la biodiversité et les continuités écologiques, ainsi que l'adaptation du territoire au changement climatique.
- Les volets d'actions de terrains et la mise en place de la concertation pour 6 000€,
- Le recours à la prestation informatique permettant les votes en séances par voie électronique pour 10 050€,
- Une enveloppe pour la communication à hauteur de 8 000€ (hors création du site internet),
- Des frais généraux de type : loyer, fluides, frais de mission, accompagnement CDG, SOLURIS, ACTES... pour 19 000€ environ.

Le chapitre **012 – charges de personnel et assimilées** prennent en compte :

- Le financement d'une cheffe de projet à temps plein pour 60 000€
- La mise à disposition partielle du responsable de la Communication de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour 8 250€,
- Une enveloppe relative aux différents services supports nécessaires au soutien administratif du Syndicat pour 4 000€,
- Un volume de 2 000€ concernant les frais inhérents au personnel (assurance, médecine du travail, etc.),
- Une enveloppe de 16 500€ en cas de recrutement sous condition de validation du soutien FEDER.

Les autres charges de gestion courante présentent quant à elles une enveloppe de frais de déplacement de 1 000€, ainsi qu'un volet d'accompagnement des productions primaires en marais (actions de préfiguration) à hauteur de 20 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 850,00
	Total	2 850,00

Dépenses

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
20	Immobilisations incorporelles	2 850,00
	Total	2 850,00

Seule la dépense relative à la création du site internet est budgétée en 2026.

3- Crédits pluriannuels

Néant

4- Niveau d'épargne du Budget Principal

	<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	<i>BP 2026</i>
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts)	254 971,00

	<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	<i>BP 2025</i>
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	262 821,00

	Epargne de Gestion	7 850,00
66	Charges financières	5 000,00
	Epargne Brute (=épargne de gestion - intérêt)	2 850,00
16	Capital remboursé	0,00
	Epargne nette (= épargne brute - capital)	2 850,00

L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont des indicateurs généralement calculés sur les données du compte financier unique.

5 – Niveau d’endettement du budget principal

Capital Restant Dû au 01/01/2026	0,00
Capital remboursé en 2026	0,00
Capital Restant Dû théorique au 31/12/2026	0,00

Le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional ne dispose d’aucun encours de dette et n’aura pas de recours à l’emprunt.

6 – Délai de désendettement du Budget Principal

Le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional ne dispose d’aucune dette, Il n’y a donc pas de délai de désendettement.

7 – Effectif du syndicat et charge de personnel du Budget Principal

La répartition des effectifs par catégorie

Au 1^{er} janvier 2026, le Syndicat Mixte de préfiguration du Projet de Parc naturel régional ne dispose d’aucun effectif, le transfert de l’agent de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, cheffe de projet, sera réalisé courant 2026.

Par ailleurs, il est prévu une montée en charge des missions par le biais d’un possible recrutement en fin d’année 2026 sous condition d’obtention d’un financement européen.

La masse salariale

Le montant du chapitre 012 projeté pour l’exercice 2026 est de 92 780€.